

Instruction n° DGOS/PF2/DGS/SP2/PP2/DSS/1C/2016/246 du 28 juillet 2016 relative à l'organisation de la prise en charge de l'hépatite C par les nouveaux anti-viraux d'action directe (NAAD)

28/07/2016

Ce texte précise les modalités organisationnelles de prise en charge de l'hépatite C par les nouveaux anti-viraux d'action directe (NAAD) notamment, dans le cadre des services avec RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire). Elle évoque le sujet de la demande de mise en place d'un service avec RCP, présente en annexe le bilan de l'activité de ces services pour l'année 2015, l'organisation de la RCP, l'analyse des dossiers patients et l'avis rendu par la RCP.